

Commune de Basse-Vendline

Information à la population

Localités de Beurnevésin et de Bonfol Plan d'affectation communal (PACom)* – Dépôt public

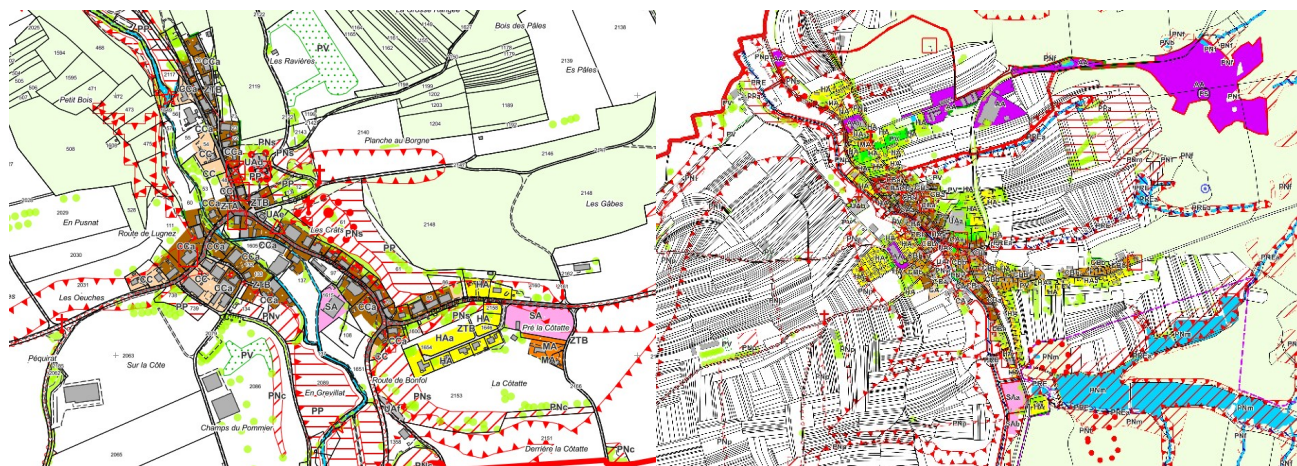
*(ancienne dénomination : Plan d'aménagement local – PAL)

Le Conseil communal de Basse-Vendline informe la population que les dossiers relatifs au nouveau Plan d'affectation communal (PACom) des localités de Beurnevésin et de Bonfol sont mis en dépôt public jusqu'au 2 juin 2026.

Cette étape importante permettra à chacune et chacun de prendre connaissance des documents qui définiront le cadre futur du développement territorial, de l'utilisation du sol et des règles de construction sur le territoire communal.

La Commune de Basse-Vendline regroupe aujourd'hui les localités de Beurnevésin et de Bonfol. Toutefois, les études de révision de l'aménagement local ayant été engagées avant la fusion communale, deux dossiers distincts sont déposés publiquement : l'un pour Beurnevésin, l'autre pour Bonfol. Malgré cette séparation formelle, une coordination étroite a été menée tout au long du processus afin d'assurer une cohérence d'ensemble entre les deux démarches et de rendre les contenus aussi uniformes que possible, en particulier sur les principes d'aménagement et les règles applicables.

Le règlement communal sur les constructions (RCC) a d'ores et déjà été harmonisé avec les nouvelles bases légales cantonales révisées (LATC/OATC), lesquelles entreront en vigueur le 1er juillet 2026. C'est notamment pour cette raison que l'on parle désormais de Plan d'affectation communal (PACom), en lieu et place de l'ancienne appellation de Plan d'aménagement local (PAL). Cette évolution reflète les nouvelles exigences formelles et structurelles du droit cantonal.



Extraits des plans de zones de Beurnevésin et de Bonfol

Conformément à la législation applicable, seuls les documents opposables aux tiers peuvent faire l'objet d'oppositions, à savoir :

- les plans de zones (PZ) ;
- les plans des dangers naturels (PDN) ;
- le règlement communal sur les constructions (RCC).

Les autres pièces du dossier sont mises à disposition pour consultation, information ou compréhension du processus d'élaboration. Il s'agit notamment :

- les rapports explicatifs et de conformité (REC) ;
- des documents d'études ou annexes éventuelles (CEP, PVR, PMPZ) ;
- des documents de planification directrice (PDCom).

À ce sujet, il est précisé que, compte tenu du calendrier propre à chaque localité, le Plan directeur communal (PDCom) de Beurnevésin a déjà fait l'objet d'une adoption par le Conseil communal.

La mise en dépôt public constitue une phase essentielle de la procédure. Elle permet d'aboutir à des outils de planification actualisés, conformes aux exigences légales, tout en accompagnant le développement harmonieux des deux localités de la commune.

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouvertures ou sur rendez-vous.

En cas de questions, M. Markus Schwendimann, Conseiller communal en charge du dossier, est à disposition (079 647 86 75).

Les autorités communales remercient d'ores et déjà la population pour l'attention portée à cette démarche pour l'avenir de Basse-Vendline.

Bonfol, le 24 avril 2026
Le Conseil communal